



I.

LE ROI DE PORTUGAL.

La Maison de Bragance forme deux Branches; ſçavoir,
I. La Roïale, &
II. Celles des Princes du Sang.

LA FAMILLE ROYALE.

Genealogie du Roi à preſent regnant.

JEAN V, Roi de Portugal, né le 22. d'Octobre 1699, a été couronné le 1. de Janvier 1707. Il a épouſé à Liſbonne Marie-Anne d'Autriche née le 7. de Septembre 1683. Elle eſt fille de l'Empereur Leopold, & d'Eleonore Princeſſe Palatine ſa troiſième femme. Leurs enfans ſont,

I. Marie-Magdelaine-Joſeph-Thereſe-Barbe, née le 4. Decembre 1711.

II. Don Pedro, Prince du Breſil, né le 19. Octobre 1712. mort le 29. Octobre 1714.

III. Don Joſeph-Pedro-Juan-Louis, Prince du Breſil, né le 9. Juin 1714.

IV. Don

IV. Don Carlos , Prince de Portugal ,
né le 2. Mai 1716.

V. Un Prince , né le 5. Juillet 1717.

Pierre, P E R E du Roi Jean V. est né le
16. d'Avril 1648. Alphonse VI. son frere
aïant été détrôné le 9. de Juin 1668. com-
me incapable de regner , Pierre II. prit le
Gouvernement du Roïaume avec le titre
de Regent, n'aïant voulu celui de Roi qu'
après la mort d'Alphonse en 1683. Il étoit
fils de Jean IV. Duc de Bragance , né le
10. de Mars 1606. couronné le 15. de De-
cembre 1640. & mort le 6. de Novembre
1666. Ce Prince avoit épousé en 1633.
Louïse de Gusman , morte le 17. de Fé-
vrier 1666. Elle étoit fille de Jean-Ema-
nuel Perez de Gusman Duc de Medina-
Sidonia. Jean IV. étoit fils de Theodore
II. Duc de Bragance , mort le 29. de No-
vembre 1630. & d'Anne de Velasco , fille
de Jean Ferdinand de Velasco Duc de
Frias.

Pierre II. a épousé en 1668. avec la dis-
pense de Clement IX. sa belle sœur Ma-
rie-Elisabeth-Françoïse qui avoit épousé le
Roi Alphonse IV. le 19. d'Août 1666. El-
le est née le 21. de Juin 1646. & est morte
en 1683. Cette Reine étoit fille de Char-
les-Amé de Savoye Duc de Nemours &
d'Aumale , & d'Elisabeth fille de Cesar
Duc de Vendôme. En 1687. le 2. de Juil-
let Pierre II. a épousé en secondes nôces
Marie-Sophie-Elisabeth , née le 9. d'Août
1666. & morte le 4. d'Août 1699. Elle
étoit

étoit fille de Philippe-Guillaume Electeur Palatin, & d'Elisabeth-Amelie Landgrave de Hesse Darmstadt.

Du premier lit est née,

I. Isabelle ou Elisabeth, le 6. de Janvier 1669. Le 15. de Février 1674. elle fut déclarée heritiere du Roiaume. En 1680. on voulut la marier avec le Duc de Savoye, Victor-Amedée II. presentement Roi de Sicile; elle est morte le 21. d'Octobre 1690.

Les enfans du second lit sont,

II. Jean-François, né en 1688. le 30. d'Août, & mort le 16. de Septembre.

III. Le Roi Jean V.

IV. François-Xavier, né le 25. de Mai 1691.

V. Antoine-François, né le 15. de Mars 1695.

VI. Therese-Françoise-Joseph, née le 24. Février 1696. baptisée le 25. Mars, morte le 6. Février 1704. Elle avoit été promise à l'Empereur Charles VI.

VII. Emanuel, né le 3. Août 1697.

VIII. Françoise-Xaviere-Josephe, née le 30. Janvier 1699.

Le Roi Pierre II. avoit une fille naturelle, Donna Louisa Princesse de Carnida, légitimée le 25. Mai 1691. le même jour que naquit le Prince François-Xavier. En 1695. elle fut mariée avec Louis de Melo Duc de Cadaval, & après sa mort elle épousa en 1702, avec la dispense du Pape, le frere de son mari Jacques, Duc de Cadaval.

Les

Les enfans de Jean IV, Roi de Portugal, font,

I. Theodose, Prince de Bresil & Duc de Bragançe, né le 8. Février 1634. mort le 15. Mai 1653.

II. Jeanne, née le 18. Septembre 1636. morte le 17. Novembre 1653.

III. Catherine, née le 25. Novembre 1638. mariée le 31. Mai 1662. avec Charles II. Roi d'Angleterre. Après sa mort, elle se retira à Villa-viciosa où elle étoit née, & où elle est morte le 31. Decembre 1705.

IV. Alphonse VI, né le 21. Août 1643, marié le 29. Août 1666. Après avoir perdu la couronne & sa femme en 1668. au mois de Janvier, il est mort en prison le 12. Septembre 1683. à Angra dans l'Isle de Tercere. Il avoit épousé en 1667. Marie-Françoise-Elisabeth de Savoye, fille de Charles-Amedée, Duc de Nemours, née le 21. Juin 1646. Seize mois après, elle épousa le frere de son mari.

V. Pierre II. *Voyez ci-dessus.*

Jean IV, Roi de Portugal, avoit une fille naturelle, Anne-Marie, morte le 14. Février 1693. à Lisbonne dans le Convent de Canuda.

LES PRINCES DU SANG.

Les Princes du Sang Roial font, les Comtes d'Oropesa, de Lemos, les Ducs de Cadaval, de Veragua, & le Comte de

Vimiofo. Les Comtes d'Odomira & de Faro ont fini. Ces Princes font autant de descendans en ligne collaterale d'Alphonse premier Duc de Bragance, tige commune de toute la Maison.



L E C O M T E

D' O R O P E S A.

Sa genealogie.

Emanuel-Joachim Alvarez de Toledé, de Portugal, de Cordouë, de Monroy, d'Ayala; Comte d'Oropesa, d'Alcaudete & de Deleyrofa; Marquis de Flechilla, & Xarandilla, mort le 1. Avril 1709. à Barcelone, où il étoit premier Ministre de l'Empereur Charles VI. étoit fils d'Edouard Alvarez & de Toledé, mort le 24. Juin 1671. & d'Anne-Modique de Cordouë Comtesse d'Alcaudete, fille du Marquis de Villars. Il avoit épousé le 6. Juillet 1664. Isabelle Pacheco d'Aragon. De ce mariage sont nez,

I. Joseph-Antoinette de Portugal, née le 8. Octobre 1681. elle a épousé Emanuel-Gaspar de Sandoval & de Giron, Marquis de Belmonte.

II. Marie-Petronilla de Atocha, née le 29. Juin 1683.

III. Pierre-Vincent de Toledé & de Portugal, Marquis de Xarandilla, fait Che-

Chevalier de la Toison d'or en 1712. né le 11. Avril 1685. Il est le neuvième Comte d'Oropesa.



LE COMTE

DE LEMOS.

Ginèse Fernandez de Castro & de Portugal, est le onzième Comte de Lemos; il est Comte d'Andrada, de Villalva & de Castro, Marquis de Sarria; Duc de Taurifano & Viceroi de Sardaigne en 1702. Il est fils de Pierre Comte de Lemos, Viceroi du Perou, mort en 1678. & il a épousé le 8. Septembre 1687. Catherine-Marie de Silva & de Mendoza, fille de Gregoire-Marie Duc de Pastrana & d'Infantado, dont il n'a aucun enfant.

Pierre-Antoine Fernandez a eu trois enfans, qui sont,

I. Ginèse Fernandez.

II. Salvator de Castro & de Portugal, mort le 19. Août 1694. Il a épousé Françoise, fille de François-Cecilie Centurion Marquis d'Estapa. Leurs enfans sont,

1. Marie-Antoinette de Castro & de Portugal.

2. Rose de Castro & de Portugal.

3. Raphael de Castro & de Portugal.

P 2

III. Ma-

III. Marie-Alberte de Castro & de Portugal, mariée avec Emanuel-Didaque Lopez de Zuniga Duc de Bejar.



L E D U C

D E C A D A V A L.

Sa genealogie.

NUnes-Alvarez-Pereyra de Melo & de Portugal; Duc de Cadaval; Marquis de Ferreira; Comte de Tentugal, est fils de François de Melo mort le 27. Mars 1645. & de Jeanne Pimentel, fille d'Antoine Marquis de Tabara, & seconde femme de François de Melo. Il a épousé en premières nœces Marie, fille de François de Faro Comte d'Odemira; en secondes nœces Marie-Angelique Henriette, fille de François Prince d'Harcourt, mariée en 1671. morte en 1674. Et en troisièmes nœces, Marguerite fille de Louis, Comte d'Armagnac, mariée le 25. Juillet 1675.

Du premier mariage est née,

I. Jeanne-Pereyra de Melo.

Du second mariage,

II. Isabelle, mariée avec Roderic Marquis de Fontes; elle est morte en 1697. au mois de Decembre.

Du troisieme mariage,

III. François mort jeune.

IV. Catherine morte jeune.

V. Louis

V. Louis de Melo Pereyra, Duc de Cadaval, mort sans enfans, de Louise Princesse de Carnida, fille du Roi Pierre II.

VI. Jacques de Melo Pereyra, Duc de Cadaval, qui épousa la veuve de son frere, Louise Princesse de Carnida.

VII. Anne, mariée avec Antoine-Louis de Tavora, Comte de saint Jean.

VIII. Eugenie, mariée avec Emanuel Tellez de Silva, Comte de Villa-major, celebre par ses Ambassades.

IX. Alvarès de Melo.

X. Jeanne, mariée avec Live de Tavora, Comte d'Albor.

XI. Roderic, mort enfant.



L E D U C

D E V E R A G U A

QUI VIT EN ESPAGNE.

Pierre-Emanuel-Colombe de Portugal; Sa genealogie.
 Duc de Veragua, de la Vega; Marquis de la Jamaïque; Comte de Gelvez; Amiral des Indes; Chevalier de l'Ordre de la Toison d'or; Viceroi de Valence en 1679. & de Sicile en 1696. Conseiller d'Etat en 1699, est fils de Pierre-Nunez-Colombe de Portugal, Duc de Veragua, mort en 1674. & d'Isabelle Fernandez de la

Cueva, fille de François-Ferdinand Duc d'Albuquerque, mariée en 1645. morte en 1670. Il a épousé en 1674. Therese-Marie d'Ayala & de Toleda, fille de Ferdinand Comte d'Ayala : leur fils Pierre-Colombe de Portugal, Marquis de la Jamaïque, Viceroi de Sicile, a épousé le 17. Avril 1702. Marie-Françoise de Borja, fille de Felix Duc de Sessa.



LE COMTE

DE VIMIOSO.

Sa genealogie.

FRANÇOIS de Portugal, Comte de Vimioso, fils naturel de Michel de Portugal Comte de Vimioso, mort en 1681. & de Françoise fille d'Emanuel Tellez de Silva, Marquis d'Alegrete, a été légitimé par le Roi Pierre II.

Origine du Roïaume de Portugal.

Le Roïaume de Portugal a commencé vers l'an 1093. Alphonse VI, Roi de Castille & de Leon, donna le Portugal, sous le Titre de Comté, pour dot à sa fille naturelle Therese, qu'il voulut marier avec Henri, en recompense des grands services que lui avoit rendu ce Prince contre les Sarrazins. Dans ces derniers tems on a appris que cet Henri a eu pour pere Henri Duc de Bourgogne, fils de Robert Duc de Bourgogne, dont le pere étoit Robert Roi de

DE
de France, fi
ri Comte de
Alphonse son
des victoires
de leur
e Roi, que
iré. Le
e Roi l'an
Le tems
stant pour
me d'Eman
sous ce Ro
les Indes d
ont établi le
richeffe. L
ta le prog
jeune Prin
Afrique d
Maroc en
son oncle
mourut en
Roi d'Espag
tant valoir
ille d'Emanu
Sous le re
Hollandois de
vres Places
Indes Oriental
En 1640.
re un soulev
Portugal, ou
manu pour B
qui se declara
ou. La cou

de France, fils d'Hugue Capet. Cet Henri, Comte de Portugal, mourut l'an 1112. Alphonse son fils, aiant remporté de grandes victoires sur les Sarrazins, & défait cinq de leurs Rois, prit l'an 1139. le titre de Roi, que tous ses successeurs ont conservé. Le Pape Alexandre III. reconnut ce Roi l'an 1169.

Le tems le plus heureux & le plus florissant pour le Portugal, est celui du regne d'Emanuel qui a commencé en 1495. Sous ce Roi, les Portugais ont découvert les Indes d'Orient & d'Occident, où ils ont établi le commerce qui fait toute leur richesse. La mort du Roi Sebastien arrêta le progrès qu'ils auroient pû faire. Ce jeune Prince, petit fils d'Emanuel, fut tué en Afrique dans un combat contre le Roi de Maroc en 1578. Il eut pour successeur son oncle, le vieux Cardinal Henri qui mourut en 1580. Aussi-tôt Philippe II, Roi d'Espagne, s'empara du Portugal, faisant valoir les droits de sa mere Isabelle fille d'Emanuel.

Sous le regne du Roi Philippe II. les Hollandois ôterent aux Portugais les meilleures Places de leur commerce dans les Indes Orientales.

En 1640. les Espagnols furent chassés par un soulèvement general de tout le Portugal, où le Duc de Bragance fut reconnu pour Roi dans les grandes Villes, qui se declarèrent toutes presque le même jour. La couronne lui appartenoit, parce

La dernière révolution de Portugal.

que sa Maison étoit une branche de la Maison Roïale. D'ailleurs Catherine, sa grand-mere, étoit fille d'Edouard, frere d'Isabelle mere de Philippe II. Les Ducs de Bragance descendoient d'Alphonse Comte de Barcel, & ensuite Duc de Bragance; il étoit fils naturel du Roi Jean I. & d'une Dame de qualité. Il mourut l'an 1461.

Après cette révolution, la Maison de Bragance est demeurée en possession tranquille de cette couronne jusqu'au jour d'aujourd'hui, & a donné quatre Rois au Roïaume de Portugal; savoir,

En 1640. Jean IV. qui, après un regne de seize ans, mourut d'une rétention d'urine. Il découvrit une conspiration formée contre lui au commencement de son regne, & en fit mourir les principaux chefs.

En 1656. Alphonse VI. qui, sans enfans, regna huit ans, & remporta des avantages considerables contre le Roi d'Espagne en 1659. 63. & 64. Ses mauvaises qualitez & son incapacité pour le Gouvernement des affaires le firent déposer en 1662. & l'année d'après il fut exilé à l'Isle de Tercere, où il conserva pourtant le Titre de Roi jusqu'à sa mort.

En 1683. Pierre II. dont il a été parlé ci-dessus.

En 1707. Jean V. à present regnant, qui, après avoir quitté le parti de la France & de l'Espagne dans la dernière guerre, entra dans

D E
 dans la grande
 fit le Part en
 France a U
 quelque ten
 1715.
 En Portu
 torité absolu
 qui déciden
 tes. Le R
 gne, est her
 ou déiaut d
 fauroient re
 les heritiere
 vant pas fa
 maris, s'ils
 Si la Mai
 les Ducs
 ches du T
 Ducs de E
 Les Eta
 dres. Le p
 rez, qui fo
 les Conscille
 Justice. Le
 Députez de
 Villes, qui o
 Le Clergé for
 a trois Arc
 e, un Patriar
 epe à saint
 eveque de l
 Roïaume.
 Le Clergé P
 res du Roïaume

dans la grande confederation des Alliez, fit la Paix en même tems qu'eux avec la France à Utrecht, & avec l'Espagne quelque tems après, favoir le 6. Février 1715.

En Portugal les Rois n'ont pas une autorité absoluë, elle est bornée par les Etats qui décident les affaires les plus importantes. Le Roïaume, comme celui d'Espagne, est hereditaire, & passe aux Princefles au défaut des Princes. Les Etrangers ne fauroient regner en Portugal; les Princefles heritieres de cette Couronne ne pouvant pas faire passer leurs droits à leurs maris, s'ils ne sont point nez en Portugal. Si la Maison Roïale venoit à manquer, les Ducs de Cadaval seroient les plus proches du Trône, comme descendans des Ducs de Bragance.

Gouvernement de ce Roïaume.

Les Etats sont composez de trois Ordres. Le premier est celui des trente Titrez, qui sont, les Marquis, les Comtes, les Conseillers du Roi, & les Chefs de la Justice. Le second Ordre est composé des Députez de la Bourgeoisie de toutes les Villes, qui ont droit d'envoier aux Etats. Le Clergé forme un troisieme Ordre. Il y a trois Archevêques residans en Europe, un Patriarche des Indes, & un Archevêque à saint Salvador en Bresil. L'Archevêque de Braga est le Primat du Roïaume.

Le Clergé possède les deux tiers des terres du Roïaume. Il a le droit de nomination

tion aux Benefices & aux Capitulaires. Les Grands de Portugal ont les mêmes honneurs que ceux d'Espagne. On voit à la Cour de Portugal beaucoup de Ducs, de Marquis, & de Comtes.

Le Roïaume est divisé en six Gouvernemens Generaux, qui ont chacun un Gouverneur ou Viceroi. Il y a un Viceroi à Goa, un en Bresil à saint Salvador.

Les Conseils sont,

Les Con-
seils.

I. Le Conseil d'Etat. La Charge de Secrétaire d'Etat est une des plus grandes Charges du Roïaume, & n'est possédée que par les plus grands Seigneurs. C'est au Secrétaire d'Etat que s'adressent tous ceux qui ont quelque affaire à la Cour.

II. La Chambre Roïale, nommée *da Fazendas*, gouverne les Finances & les dépenses de la guerre. De ce Conseil dépendent la Chambre des Comptes, où preside le *Contador Major*, & la Chambre des Taxes pour les Marchandises.

III. Le Grand-Conseil, appelé *Desembargo de Paco*. Il suit toujours le Roi, & fait la révision des Arrêts rendus dans tout le Roïaume, & dans les 2. Tribunaux dont nous allons parler. Un President & cinq Conseillers, nommez *Desembargadores*, composent ce Conseil.

IV. Le Tribunal des Appellations, ou la *Caza de Supplicação*, est établi à Lisbonne. Il connoit par appel des affaires qui ont été jugées par le Tribunal de Porto. Il y a un President ou *Regedor de justícia*, & des *Desembargadores*. V. Le

V. Le Tribunal, nommé *Caza de civil*, se tient dans la Ville de Porto.

VI. La Jurisdiction du Chancelier qui a sous lui tous les Secretaires du Roi.

Il y a un Conseil Ecclesiastique pour les affaires qui regardent les mariages & la Religion. Les Tribunaux de l'Inquisition sont à Lisbonne, à Conimbre & à Evora.

On assure que le revenu du Roi est de vingt & un millions de livres, monnoie de France. Le seul commerce des Negres vaut plusieurs millions au Roi; par-là on peut juger de ce que lui rapportent les autres commerces qui sont beaucoup plus considerables. Les droits d'entrée sont si grands, que les Marchands étrangers paient ordinairement vingt-trois pour cent. Le Roi seul fait vendre le Tabac, & il a la plus grande part dans le commerce des Indes. Le Roi fait aussi vendre la plus grande partie des chevaux.

Reve-
nus de ce
Roiaume.

En tems de Paix le Roi peut avoir environ douze ou treize mille hommes. L'éloignement des Indes & les Corsaires l'obligent d'entretenir toujous une flote, qui est d'ordinaire de vingt-cinq Vaisseaux. Si le Portugal a peu de Villes fortifiées, il a du moins l'avantage d'être si bien situé, qu'il se trouve défendu d'un côté par la mer, & de l'autre par les montagnes.

Ses for-
ces.

L'interêt des Portugais veut qu'ils observent toujous les Espagnols, qui n'ont pas encore oublié la perte d'un Roiaume si

uti-

utile. Ce même intérêt les a obligez à bien entretenir la marine, qui leur est si avantageuse pour transporter leurs vins, leurs huiles, leurs fruits, principalement le sel qu'ils ont en si grande abondance, & pour conserver les Indes, dont le commerce est leur plus grand trésor.

Les Païs
du Portu-
gal.

Les Païs que possède le Roi de Portugal sont,

1. Les Roiaumes de Portugal & d'Algarve.

2. En Afrique, la Forteresse de Masagan dans le Roiaume de Maroc. Angola vers les côtes de Congo, avec l'Isle de Loanda, Villa de saint Pao; Zefala sur les côtes des Cafres. Les Portugais s'en rendirent les maîtres l'an 1500. & en 1509. ils s'emparerent de Zanguebar, de Mozambique & de Quiloa.

3. Vers les Isles Canaries; Madere, les Isles du Cap Verd, & plus loin, les Isles de saint Mattheo, Fernando de Pao, saint Thomas, Del Prencepe, & d'Annobon.

4. En Asie; la Forteresse de Diu. Dans le Païs de Send, Damaon, Chaoul, & Baffia dans le Païs de Cambaja. L'importante Ville de Goa qui fut prise le 25. de Novembre 1510. dans le Roiaume de Decan & Cuncan. A Goa il y a un Vice-roi, un Archevêque, un beau College de Jesuites, & une Inquisition. De Goa dépendent Onor & Mangolor. Dans le Païs de Narfingue, Paleacate & Ma-

DE
Maco, ve
En Am
vaines; ver
donc celle q
de prison
VI. qui est
Pan 1683.
Le Roi d
tions sur
1. La M
fondamenta
veut que
Roiaume &
exclues por
la successio
Portugal s
exclue à
ritablemen
descendent
Ferdinand
2. Les Is
Guinée, &
mols dans le
3. L'Isle d
nral Albat
jois jaloux
mobilierem
empereur; ce
4. Les côtes
des Holla
dernier siècle
5. Mascate d
ont été c
Païs.

Macao, vers les côtes de la Chine.

5. En Amerique; le Bresil & les Isles voisines; vers le Nord, les Isles Açores, dont celle qu'on appelle Tercere a servi de prison au malheureux Roi Alphonse VI. qui est mort comme nous l'avons dit l'an 1683.

Le Roi de Portugal forme des prétentions sur

Ses prétentions;

1. La Monarchie d'Espagne. Une Loi fondamentale de la Nation Espagnole veut que les Infantes mariées hors du Roiaume & à des Princes étrangers soient exclusés pour elles & leurs descendans de la succession à la Couronne. Les Rois de Portugal s'attribuent par-là une prétention exclusive à toute autre Puissance, étant véritablement nez Espagnols; outre qu'ils descendent de Marie, seconde fille du Roi Ferdinand le Catholique.

2. Les Isles de Moluques, la nouvelle Guinée, & autres habitations des Espagnols dans les Indes.

3. L'Isle d'Ormuz en Asie, que l'Amiral Albuquerque prit en 1508. Les Anglois jaloux d'un si riche & si important établissement engagerent les Perses à s'en emparer; ce qu'ils firent en 1622.

4. Les côtes de l'Isle de Ceylon en Asie, dont les Hollandois se sont emparez dans le dernier siècle.

5. Mascate dans l'Arabie, d'où les Portugais ont été chassez par Norenuia, Prince du Pais.

6. La

6. La Ville de Monbaza, que François d'Almeida avoit conquise pour le Roi de Portugal en 1505. & que les Maures lui ont enlevée après un long siége en 1700.

LES ARMES
DU ROI
DE PORTUGAL.



Explica-
tion. **I**ls portent d'argent à cinq écussons d'a-
zur posés en croix, chacun chargé de
cinq

cinq bezans d'argent mis en fautoir & aiant un point de fable au milieu. L'Histoire attribue l'Institution de ces armes à la devotion d'Alphonse I. à l'honneur des cinq Plaies du Sauveur, lorsqu'il eut à combattre les Maures en 1139. dont il défit cinq de leurs Rois en bataille rangée. La bordure de l'écu est de gueules chargée de sept châteaux d'or. Le heaume d'or, brodé, damasquiné, taré de front, la visiere ouverte & sans grille, couronné d'une couronne d'or, aiant pour cimier un dragon issant, ailé d'or.

Pour supports deux dragons de même soutenant les deux bannieres de Portugal.

Le Titre du Roi de Portugal est, Titre.
Jean V, par la grace de Dieu, Roi de Portugal, & des Algarves, en de-çà & en de-là la mer, & de l'Afrique; Seigneur de la Guinée.

Dans le Roïaume de Portugal, comme Religion.
dans celui d'Espagne, il n'y a que la Religion Catholique. Le Pape y a plus d'autorité qu'en aucun autre País.

Le Roi de Portugal fait sa residence à Residen-
Lisbonne. Villa Viciosa, qui est un beau ce.
Palais, Salvatierra, & Alcantara, sont des lieux où le Roi tient quelquefois sa Cour.

Les Universitez de Portugal sont, Universi-
tez.
1. L'Université de Coimbre, fondée en 1482. par le Roi Jean II.

2. L'Université d'Evora.

E C R I



E C R I V A I N S.

- G**Renaille, le Mercure Portugais. *Paris*, 1643. 8.
 Fuora Villaco; c'est-à-dire, la liberté de Portugal. 1641. 12.
 Histoire des Rois de Portugal. 1670. 12.
 Gallarde, Histoire des Rois de Portugal. *Liege*, 1670. 12.
 Histoire de la conjuration de Portugal en 1640. par l'Abbé DE VERTOT. *Paris*, 1689. 12.
 S. MARTE, l'Etat de Portugal. *Paris*, 1680. 8.
 Histoire generale de Portugal, par M. LE QUIEN DE LA NEUFVILLE, 2. Tomes. à *Paris*. 1700. 4.
 Histoire du Royaume de Portugal. 12. *Paris*. 1707.
 Viperano, Historia de obtenta Portugallia à Rege Philippo. *Neapoli*, 1588. 4.
 Emanuelis CONSTANTINI Historia de origine atque vita Regum Lusitaniæ. *Roma*, 1601. 4.
 Michel AB AGUIERRE de successione regni Portugalliæ pro Philippo II. Rege Hispaniæ. *Venetis*, 1599. 4.
 Casparis BARLÆI rerum per Octennium in Brasilia gestarum sub præfectura Comitum Mauritiæ de Nassau. 8. & fol.

Ca-

D
 Carmel
 ingant
 Jus succed
 mine C
 Jacobi W
 nicum.
 Hieronym
 Emanu
 1576.
 Antonius
 Lusitan
 Lucii An
 sitanar
 Eiusdem
 Antiq
 Nicolai
 1620
 A. de V
 sitania
 LAMBE
 galix.
 CARAMUZ
 Rex leg
 1639. fol
 CONNESTA
 junctionis
 Antonii de
 dani, 164
 Francisci M
 nis IV. R
 1691. 4.
 Capetani Pa
 epusque se
 Lagdani
 Tom. III.

- Caramuel DE LOBKOWITZ Johannes
Bragantinus. *Lovanii*. 1642.
- Jus succedendi in Lusitaniæ regnum Do-
minæ Catharinæ. *Parisi*. 1641. fol.
- Jacobi Wilhelmi IMHOFF stemma Lusita-
nicum. *Amstelodami*, 1708. fol.
- Hieronymus OSORIUS de rebus gestis
Emanuelis Regis Lusitaniæ. *Coloniæ*,
1576. 8. 1597. 4.
- Antonius DE SOUSA Genealogia Regum
Lusitaniæ. *Londini*, 1643. 4.
- Lucii Andreæ RESENDII Antiquitatum Lu-
sitandarum, Tomi 4. *Coloniæ*, 1600. 8.
- Ejusdem Deliciæ Lusitano-Hispanicæ &
Antiquitates Lusitaniæ. *Ibidem*. 1613. 8.
- Nicolai OLIVEIRA Descriptio Portugalliæ.
1620.
- A. de VASCONCELLOS Descriptio Lu-
sitaniæ. *Antuerpiæ*, 1621. 4.
- LAMBERTINI Theatrum Regum Portu-
galiæ. 1628. fol.
- CARAMUELIS Philippus Prudens Lusitaniæ
Rex legitimus demonstratus. *Antuerpiæ*,
1639. fol. fig.
- CONNESTAGII Historia Portugaliæ con-
junctionis cum Castilia.
- Antonii de SOUSA Lusitania liberata. *Lon-
dini*, 1645. fol.
- Francisci MACHADO Mausoleum Johan-
nis IV. Regis Lusitanorum. *Olyssippone*,
1651. 4.
- Cajettani PASSARELLI Bellum Lusitanum
ejusque separatio à Regno Castellensi.
Lugduni, 1684. fol.
- Tom. III. Q D. Hen-

D. Henrici COCCII Historia Portugaliæ.
Francofurti ad Viadrum, 1687. 4.
 Lusitania vindicata. 12.

Asia Portuguesa de Emanuel Defarias.
En Lisboa, 1674. fol. 3. tom.

Flora de Espanna, Excellencias di Portugal por Antonio de Soufa. *En Lisboa*, 1631. fol.

Manuel de Paria y Soufa Epitome di las Historias Portugesas. *En Brussellas*, 1677. fol.

Historia dela Union del Regno de Portugal à la corona de Castilla. *En Barcelona*, 4.

Historia della Disunion de Regno di Portugallo dalla corona di Castilia, scritta dal Giovanni Battista Birago. *In Amsterdam*, 1647. 8.

Francia interessada con Portugal en la separation de Castilla. *Paris*, 1644. 4.

Reducion y restitucion del Regno de Portugal à la casa de Bragança, por Juan Baptista Morelli. *In Turino*, 1647. 4.

Raguaglio fedele di Ciro Spontone del fatto d'arme seguito nell Africa tra D. Sebastiano Re di Portugallo e Mulei Anda Malucco. *In Bologna*, 1601. 4.

Majestätischer Ehrenspiegel des Konigreichs Portugal. *Nuremberg*, 1692. 12.

Johannes Baptista Birago Groffe Veranderung im Konigreich Portugal. 1673. 12.

Klaar Vertoog van de Proceduren van Portugal. *Amsterdam*, 1647. 4.

II. LE